



Que se passe-t-il lorsque le gérant d'une entreprise qui emploie décide de décéder?

Par **MargauxC**, le **23/05/2012** à **15:23**

Bonjour,Je me pose cette question car une amie est confrontée à ce problème. Son oncle, célibataire, sans enfant, qui avait une entreprise de plomberie avec salariés, vient de décéder. Que se passe-t-il alors? Comme il y a confusion entre la personne morale et la personne physique et que son compte est donc fermé, ses employés ne seront pas payés? Ou alors il faut une intervention du notaire, avec une priorité pour ces deux employés?